

La notion de chômage en Europe

Maurice Comte

L'indicateur de chômage est une donnée sensible pour la politique économique et un ingrédient de nombreux modèles économétriques. La fameuse relation inflation/chômage de Phillips figure dans la quasi-totalité des modèles d'inspiration keynésienne. De nombreuses comparaisons internationales ont été faites sur ce thème, conduisant à définir des "taux de chômage naturels" parfois assez différents d'un pays à l'autre. Par commodité, on considérerait qu'il y avait là un biais statistique, qui disparaissait lorsqu'on étudiait des évolutions. Or, cette hypothèse de travail n'est pas satisfaisante : si les *représentations* du chômage ne sont pas les mêmes, les évolutions n'ont aucune raison d'être parallèles.

Nous nous sommes livrés à une élucidation de la notion de chômage dans les quatre grands pays européens (République Fédérale d'Allemagne, Royaume Uni, Italie et France). Pour cela, nous avons à la fois étudié les procédures d'élaboration et comparé les résultats nationaux à ceux qui sont réélaborés par l'office statistique des communautés européennes (EUROSTAT). A partir de notre étude générale ¹, nous ne traitons ici qu'une question : la notion de chômage n'est pas une donnée purement abstraite, elle est le produit très élaboré d'une construction incluant de multiples choix : conceptuels, définitionnels et techniques. L'utilisation judicieuse de l'indicateur implique de comprendre le sens de ces choix.

Dans une première section nous étudions la "définition" préconisée par le Bureau International du Travail (BIT/ILO) à laquelle nous opposons la définition nationale allemande (S 2) ; la section 3 illustre l'aspect "pratique" de la construction de l'indicateur de chômage et les difficultés considérables qui en résultent pour assurer sa standardisation. Enfin, nous nous interrogeons sur la question du sens de l'indicateur (S 4), avant d'esquisser quelques lignes directrices pour une reformulation de la notion de chômage.

1. LA NOTION DE CHOMAGE AU SENS DU BIT

La définition internationale du chômage est largement reconnue même si elle n'est pas toujours appliquée. Ce caractère de "référence" ne signifie évidemment pas qu'elle soit meilleure que les définitions nationales ; elle présente seulement l'avantage de pouvoir servir d'étalon dans le cadre d'une étude comparative, à condition de préciser ses conditions d'élaboration et ses contenus, apparent et implicite.

A l'origine, une procédure consensuelle

On entend par définition internationale, le texte de la résolution votée par la Conférence Internationale des Statisticiens du Travail. Périodiquement, la définition est reprise, complétée ou amendée (1954, 1982, 1987).

Ce n'est pas une définition au sens strict, reposant sur une caractérisation *théorique* de ce qu'est un chômeur mais, comme le montre son caractère énumératif, d'une "délimitation" des frontières de l'activité, de l'emploi et du chômage. Par exemple, les "*personnes pourvues d'un emploi*" comprennent toutes les personnes [...] qui se trouvaient [...] dans les catégories suivantes : [...]"

Suivent 4 catégories formées en croisant les critères salarié/non salarié et au travail ou non. Il s'agit donc plutôt d'un ensemble de *normes techniques*, visant à permettre une mesure dans des conditions aussi similaires que possible dans les divers pays.

Cette particularité tient à la fois au mode de fonctionnement du BIT et aux difficultés considérables rencontrées par une homogénéisation.

- Sur le premier point, le BIT est une institution qui *n'a pas d'autorité* sur les états membres. Le fait qu'il ne puisse qu'édicter des "recommandations" (versus un pouvoir supranational), se traduit par l'usage privilégié de procédures de conciliation, le but n'étant pas que la définition soit la "meilleure", mais qu'elle soit *mise en oeuvre* par le plus grand nombre d'Etats.

On comprend alors que la Conférence ne s'aventure guère dans des discussions conceptuelles, qui font rapidement surgir les *enjeux idéologiques* sous-jacents et les blocages subséquents. De plus, compte-tenu de la disparité des situations régnant dans les divers pays, des particularités de l'organisation de la quête de l'information statistique, des coutumes locales, etc., la norme se doit d'avoir une certaine "souplesse", afin de ménager les susceptibilités.

- Ces particularismes permettent de comprendre le second point. La notion "d'adaptation locale", est une atteinte à la comparabilité *formelle*, mais elle est indispensable, sous peine de vider de toute *signification* un indicateur qui n'intégrerait pas de façon réaliste les conditions du marché du travail. On n'est pas surpris de voir la définition d'une précision quasi-maniaque sur certains points, alors qu'elle est complètement *floue* sur d'autres, pourtant beaucoup plus importants tels que la durée de la période de recherche.

Critères retenus et contenu implicite

Résumons les principaux critères retenus par la définition BIT :

- être en âge de travailler et apte au travail ;
- n'avoir aucun travail ou emploi ;
- avoir réalisé au cours d'une période spécifiée un acte effectif de recherche d'emploi ;
- être disponible dans un délai bref pour occuper un emploi.

Tableau 1 : Les critères et un exemple de leur mise en oeuvre (France)

| |
|-----------------------------------------------------------------------------|
| Personnes en âge de travailler n'ayant pas travaillé au cours de la semaine |
| – personnes ne cherchant pas d'emploi |
| = personnes sans emploi à la recherche d'un emploi |
| – indisponibles |
| – sans acte de recherche |
| = chômeurs |

L'aspect très pragmatique de la définition ne dispense pas de s'interroger sur son **contenu théorique** implicite. Etudions le problème de l'absence d'emploi ou de travail. La formulation double montre que la question a deux aspects :

- l'un **factuel** : la personne a travaillé contre rémunération ou non ;
- l'autre **positionnel** : la personne peut n'avoir pas travaillé, quoique sa situation "habituelle" soit l'emploi.

Du fait de cette dualité, la détermination du chômage se fait nécessairement à l'aide des caractéristiques associées aux **personnes** (emploi, volonté de travailler) et des **normes** d'évaluation de ces caractéristiques. Pour établir la relation emploi/travail il faut procéder en plusieurs étapes. En effet, quatre situations sont possibles :

| emploi | travail |
|---------------|----------------|
| oui | oui |
| oui | non |
| non | oui |
| non | non |

Si les deux situations extrêmes semblent claires, il n'en est pas de même pour les deux intermédiaires. La définition BIT repose sur un **ordre de préférence** : définir l'emploi, puis introduire ensuite les "modulations" éventuelles provenant du travail. Le raisonnement se fait en deux temps et n'est pas symétrique :

- le fait d'avoir travaillé, même de façon tout à fait momentanée, **ne serait-ce qu'une heure**, est interprété comme le signe d'une intégration à l'activité productive. La personne est classée active occupée : la situation de **fait** prévaut sur le comportement ;
- a contrario, tout emploi, i.e. un lien juridique même très transitoire ou très ténu, est considéré comme plus significatif que le fait, l'absence de travail ;

La définition internationale repose ainsi sur une acception extensive de l'occupation, correspondant à une vision très économiste du chômeur, défini par la présence **effective** sur le marché du travail. Ainsi que le montre la définition allemande, cette conception du chômage n'est pas la seule possible.

2. UNE NOTION NATIONALE ATYPIQUE : LA NOTION ALLEMANDE

Les statisticiens allemands n'utilisent pas la définition internationale, quoique leur questionnaire permette de l'établir. Leurs motivations apparaissent si on compare les critères utilisés, mais aussi, et mieux encore, si on observe leur procédure de tri.

Les relations à la définition BIT

Tableau 2 : Proximités et différences "définitionnelles" entre les définitions allemande et internationale

| Situation envisagée | BIT | RFA |
|---------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Travail | Tout travail quel qu'il soit, ne serait-ce qu'une heure au cours de la semaine (norme CEE) précédant l'enquête. Inclut les personnes en emploi, provisoirement sans activité | id. Toute activité régulière (ex : 2 j/mois), même non exercée au cours de la semaine |
| Recherche d'emploi | Acte effectif de recherche au cours d'une période spécifiée (CEE : 1 mois) | Déclaration de recherche d'emploi Introduction de la déclaration de statut : "Sind Sie Arbeitslos?" La réponse à la question de fait "va de soi" : liste impérative, catégorie "autres" sans explication etc. |
| Disponibilité | Période spécifiée (CEE : 15 jours) | non |

Nous avons ainsi trois particularités.

- Une vision extensive de l'occupation, qui inclut des activités régulières, même de très faible durée.
- L'usage d'une notion **déclarative** de situation de chômage. Des personnes peuvent se déclarer au chômage, ce sont les Arbeitslos (\neq Erweblos) :

"sont *arbeitslos* les personnes qui, étant normalement occupées, sont séparées provisoirement de la vie active parce qu'elles n'ont pas encore trouvé un nouvel emploi, et aussi celles qui, sortant du système scolaire, cherchent une place d'apprentissage ou un emploi"

Cette introduction tend à surévaluer le chômage, car il existe un effet de questionnaire sensible :

- la liste des items, qui suit immédiatement la question sur la déclaration de recherche n'est même pas précédée par le rituel "si oui..."
- à la différence du questionnaire britannique (mais comme le questionnaire français), la réponse négative n'est pas prévue.

- la réponse "autres" n'est pas accompagnée de : "précisez..."
- La personne n'est pas nécessairement disponible.

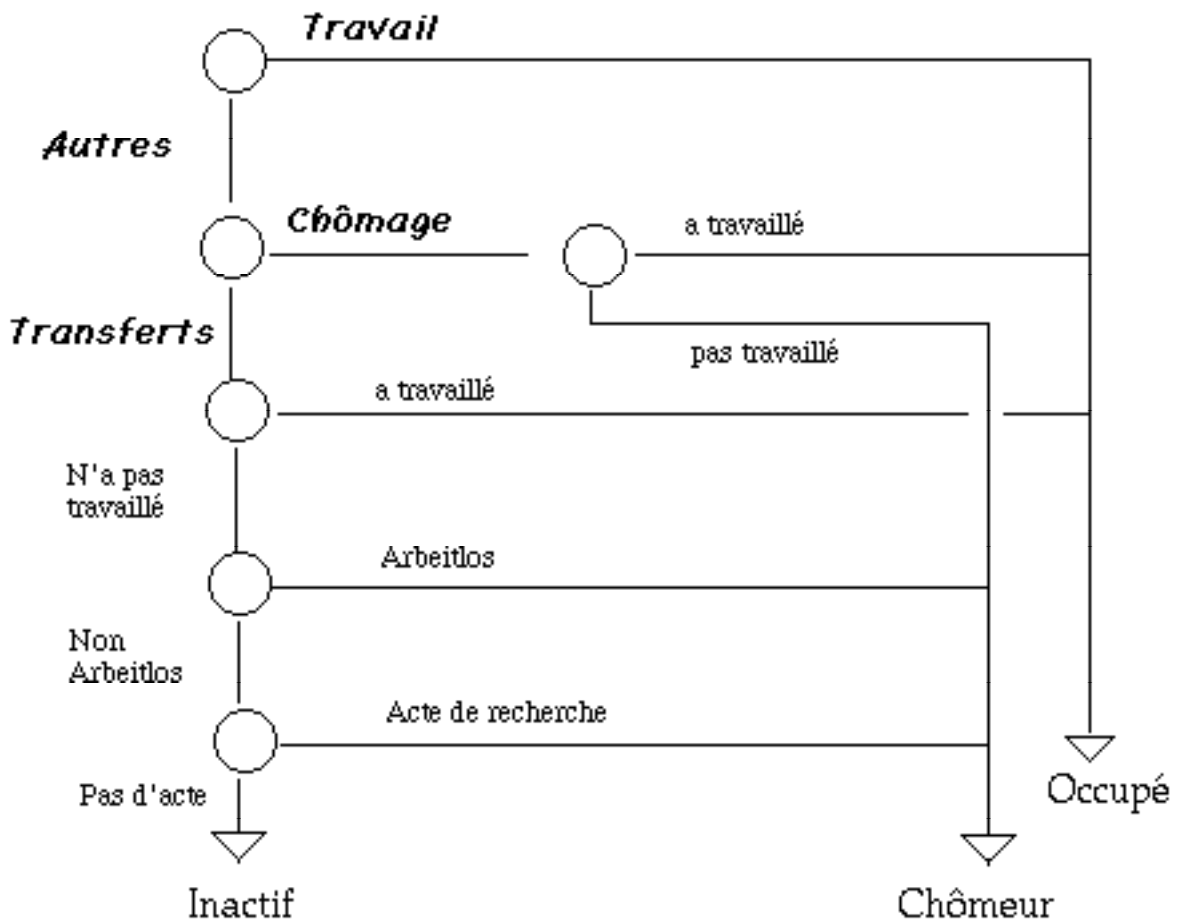
L'absence de ce filtre, le poids des critères déclaratifs, font que, dans l'ensemble, la définition retenue est moins sélective que celle du BIT.

L'importance de la procédure de tri : l'introduction du moyen d'existence

Le schéma de tri explique mieux pourquoi certains critères ne sont pas utilisés de manière orthodoxe.

- Le fil conducteur du classement n'est pas l'exercice (ou non) d'un travail, mais la source des revenus : "**D'où provient le principal moyen d'existence?**", avec trois réponses possibles, le travail, les indemnités chômage ou les transferts divers (proches, retraites etc.).

Tableau 3 le tri des chômeurs dans le questionnaire allemand



- Sur cette base, comme le montre le schéma ci-dessus, le tri est **plus ou moins sévère** selon la catégorie concernée. Ainsi, la personne qui vit des allocations chômage est automatiquement créditée d'un acte effectif de recherche, de même que celle qui, quoique vivant principalement de transferts, se déclare *Arbeitslos*.

En résumé, la définition nationale est beaucoup plus **sociale** qu'économique. La définition italienne serait proche de ce standard, tandis que les définitions britannique et française sont nettement centrées sur le marché du travail.

3. PROBLEMES DE STANDARDISATION

Dans le cadre de l'unification européenne, les instances communautaires se sont préoccupées rapidement d'établir des statistiques comparables. En matière d'emploi une procédure très élaborée a été mise en place, qui n'a pourtant pas fait disparaître toutes les distorsions.

Une procédure sophistiquée

EUROSTAT publie chaque année une "Enquête sur les Forces de Travail" (EFT). Les résultats proviennent d'une procédure très particulière :

- il s'agit d'une normalisation a priori, très différente des homogénéisations a posteriori (ex : OCDE) qui effectuent seulement des corrections de champ ou des calculs économétriques ;
- les normes édictées par EUROSTAT le sont dans un cadre légal qui les rend impératives, ce qui n'est pas le cas de celles du BIT (recommandations).

• **Du point de vue technique**, L'EFT est une *exploitation secondaire* des enquêtes nationales auxquelles elle ne se substitue pas. Elle ne s'y superpose pas non plus : le recueil de l'information reste du ressort des offices statistiques nationaux. EUROSTAT définit seulement des normes probabilistes (précision minimale) et définitionnelles : les offices nationaux doivent fournir à EUROSTAT un fichier conforme à un dessin spécial, la Codification. Celle-ci s'apparente à un questionnaire d'enquête, dont les intitulés ne sont pas des questions, mais des définitions (simplifiées) ayant pour but de fixer le contenu conceptuel.

Dans ce cadre, chaque office national, à partir de son questionnaire, établit une table de transcodage à l'aide de laquelle il fabrique les bandes magnétiques expédiées pour traitement à EUROSTAT.

• **Du point de vue institutionnel**, l'enquête, qui est obligatoire, est commandée et payée par EUROSTAT. On notera que la Codification n'est pas imposée ex abrupto, mais qu'elle fait l'objet de négociations préalables avec les offices nationaux. Il n'en reste pas moins qu'une fois la décision prise elle est exécutable et il n'est pas rare que les statisticiens doivent modifier ou compléter leurs questionnaires pour satisfaire aux exigences d'EUROSTAT.

Une hétérogénéité évidente des procédures

La standardisation européenne n'est pas simple. Comme le montre le tableau ci-dessous², et sans entrer dans le détail, il existe des particularismes nationaux forts, qu'il s'agisse de l'organisation ou du fonctionnement des instituts statistiques, des procédures de recueil de l'information ou des définitions retenues.

Tableau 4. Comparaison des procédures de mesure du chômage en Europe

| | De | Fr | It | Uk |
|-------------------------------------|------------------------------|----------------------------------|-------------------------|-------------------------|
| CONTEXTE | | | | |
| système statistique | fédéral centralisé "complet" | centralisé déconcentré "complet" | segmenté | en réseau |
| autonomie de l'INS | -- | ++ | + - | -- |
| professionnalisme | - | ++ | -- | + |
| | | | | |
| ENQUETE | | | | |
| sondage | aréolaire | aréolaire | registres de population | fichier Postal |
| questionnaire | lourd (multiple) | lourd (spécialisé) | léger | lourd (spécialisé) |
| périodicité | annuelle | annuel + trim | trimestrielle | annuel + trim |
| modalité de l'enquête | face à face + direct | face à face | face à face | face à face + téléphone |
| enquêteurs | occasionnels | professionnels | occasionnels | professionnels |
| contrôle | - | ++ (résultats) | -- | ++ (enquêteurs) |
| obligation de réponse | légale forte | légale faible | non légale forte | pas d'obligation |
| DEFINITION | | | | |
| conception de l'occupation | extensive | une heure | juridique | extensive |
| déclaration de recherche | indirecte | directe | indirecte | directe |
| prise en compte de la disponibilité | non | oui | non (de facto) | oui |
| conception des actes de recherche | large | stricte | large | assez stricte |

Exemples de distorsions

Dans ce cadre, on peut s'attendre à ce que l'harmonisation n'atteigne que partiellement son but. De fait, l'examen de quelques tableaux de résultats montre que tous les problèmes n'ont pas été résolus.

- Ainsi, si l'on prend comme point de départ une définition déclarative du chômeur, qui se retrouve presque à l'identique dans les divers questionnaires, on observe qu'un tri utilisant les critères du BIT élimine 16,4% des déclarants allemands et seulement 10,1% des italiens.

Tableau 5. Effets sélectifs de la définition du BIT sur une définition déclarative

| Pourcentage de personnes classées "chômeur EUROSTAT " parmi la population des personnes sans emploi et déclarant chercher un emploi | | | |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------|------|------|
| DE | FR | IT | UK |
| 83,6 | 86,1 | 89,9 | 88,5 |

Contrairement à ce qu'on pourrait penser au vu de ce tableau, cela ne signifie pas que les tris italiens soient particulièrement rigoureux. C'est même plutôt le contraire ainsi que le montre le tableau détaillant l'effet de chacun des critères (disponibilité et acte effectif de recherche d'emploi) ³.

Tableau 6. Effets sélectifs de chacun des critères du BIT sur une définition déclarative

| Personnes sans aucun emploi déclarant chercher un emploi salarié (en % des déclarants) | | | | | |
|----------------------------------------------------------------------------------------|-----------|-------|-------|-------|-------|
| disponible | recherche | DE | FR | IT | UK |
| non | non | 3,8 | 1,6 | 3,8 | 2,5 |
| non | oui | 11,4 | 6,6 | 0,0 | 7,1 |
| oui | non | 1,2 | 5,7 | 6,4 | 1,9 |
| oui | oui | 83,6 | 86,1 | 89,9 | 88,5 |
| déclarant chercher | | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |

Si on élimine des différences dont l'origine est purement technique (ordre des tris), l'élément le plus remarquable est l'absence *totale* en Italie de déclarants cherchant un emploi mais indisponibles (2^o ligne). Ce 0,0 veut dire que les données fournies par les statisticiens italiens à EUROSTAT sont telles qu'il est *impossible* de leur appliquer le critère de disponibilité...

Les problèmes pratiques

Tableau 7 typologie des erreurs de transcodage à l'EFT

| Les erreurs de transcodage (recodification) | |
|---------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Problème de contenu | 1. Situation inexistante dans le pays considéré – omission ou blanc – création ad hoc (cf. UK) 2. L'item n'existe pas 3. Correspondance approximative 4. Structure du questionnement 5. L'item est reconstruit |
| Populations concernées différentes | 6. Filtres endogènes |

Notre étude des obstacles concrets au transcodage nous a permis d'élaborer une typologie générale des causes de distorsions. Rappelons le problème du transcodage : EUROSTAT

fournit un item définissant un **contenu**, concernant une **population déterminée**. Peut-on trouver un **équivalent** au sein de l'ensemble du questionnaire national ? Les difficultés sont multiples et très diverses quant à **leur mode d'action** et à leurs conséquences. Certaines proviennent du contenu et d'autres relèvent du champ.

a. La traduction se heurte à un problème de contenu

1. **La situation** envisagée par EUROSTAT **n'existe pas** dans un ou plusieurs pays. C'est le cas de la notion de "personne mise à pied" (inexistante dans les 4 pays retenus). Une autre exception, plus importante, concerne les **chômeurs non inscrits dans un office public de placement, mais bénéficiant d'allocation ou d'aide** : cette catégorie, créée pour le Royaume Uni, est un obstacle aux comparaisons et à l'interprétation de nombreux tableaux concernant le chômage.

2. **L'item prévu n'existe nulle part** dans le questionnaire national et n'est pas "reconstructible". Quoique rare, ce cas de figure conduit à l'impossibilité pratique de "traduire". Cependant, ceci n'est pas immédiatement apparent dans les tableaux dans la mesure où le transcodage **oblige** de fait l'office statistique à affecter les réponses. Il y a alors un gonflement des catégories "fourre-tout" du genre **"autres raisons"**⁴.

3. Il existe une question se rapprochant du contenu souhaité par EUROSTAT, mais la **correspondance est approximative**. C'est **toujours** le cas, puisqu'on n'est jamais assuré que les questions correspondent strictement au contenu. Le risque est alors que les distorsions nationales par rapport à la norme s'additionnent lorsqu'on procède à une comparaison. Un cas d'école serait l'existence dans deux pays différents de deux formulations, l'une stricte (**"cherchez-vous activement un emploi"**) et l'autre lâche (**"êtes-vous à la recherche d'un emploi"**). L'écart entre les deux effectifs est alors doublement biaisé puisque le premier est inférieur à "ce qu'il devrait être" et le second supérieur.

4. La comparaison terme à terme semble satisfaisante, mais **la structure du questionnement** diffère considérablement. On sait que la position de la question, sa formulation etc., sont des facteurs qui influencent de façon parfois significative la réponse donnée.

5. Le contenu est une **reconstitution** : un item de la Codification est obtenu à partir de plusieurs questions, plus au moins dispersées dans le questionnaire. Les problèmes précédents sont multipliés, car la structure du questionnaire national est souvent fortement typée, ce qui se traduit en particulier par l'existence de principes de classement implicites qui entrent en contradiction avec les filtrages standardisés.

b. Les populations concernées ne sont pas identiques

La Codification mentionne très explicitement les filtres à utiliser ; ainsi, certaines questions concernent exclusivement les personnes sans emploi, lesquelles sont identifiées par un filtre construit sur les questions E25 et E26. Or, ces deux questions sont elles-mêmes le fruit d'un transcodage, dont les imperfections éventuelles se répercuteront ensuite dans tout le questionnaire.

Le soin particulier apporté à la recodification de ces questions ne saurait suffire : les questionnaires nationaux sont dotés de ce que nous appelons des **filtres endogènes**. Un filtre endogène est un aiguillage **intégré au questionnaire** national, fondé sur une (ou plusieurs) questions, destiné à sélectionner des personnes en vue leur poser, ou au contraire de ne pas leur poser une série de questions.

Ces filtres ne sont pas normalisés par EUROSTAT (ils ne peuvent pas l'être) et reposent sur des questions, des critères ou typologies nationales. Leur présence provoque une

multiplication des blancs ou des sans réponses. Par exemple une personne classée "active occupée" au sens national (mais pas au sens EUROSTAT) n'est pas questionnée sur la partie recherche d'emploi et sera donc codée "blanc" dans l'EFT.

En résumé, surtout pour les questionnaires qui *n'ont pas bien intégré* dès leur conception les contraintes du transcodage, les sources de distorsion envisageables de celui-ci sont multiples et cumulables.

4. PROBLEMES CONCEPTUELS

Dans le futur un rapprochement procédural progressif est probable ; cependant, il n'empêcherait pas les représentations nationales du phénomène d'imprégner les questionnaires. Nous avons vu que les allemands comme les italiens semblaient peu désireux d'appliquer rigoureusement les prescriptions d'EUROSTAT, l'un des points les plus sensibles étant la question de la disponibilité.

La question de la disponibilité

- Dans la vision allemande, le chômage est un problème social, celui de la subsistance des personnes. De ce fait, il excède nettement le champ restreint du marché du travail.

Pour les italiens l'enjeu est assez différent : la notion de marché est admise, mais la discussion porte sur les formes de celui-ci. On peut résumer les deux principaux arguments ⁵ :

- le marché du travail est parfois insuffisamment structuré du côté de l'offre d'emploi : réseaux de placement parallèles, sous-traitance, voire travail noir ;

- la demande d'emploi s'adapte à cette situation : les personnes ont des stratégies diversifiées, moins constantes. Il ne s'agit pas d'un comportement irrationnel : à quoi bon renouveler sans cesse des recherches qui n'aboutissent qu'au bout d'un temps très long.

- Les statisticiens italiens soulèvent un problème tout à fait intéressant, mais ne lui donnent pas une bonne solution :

- ils ne tiennent pas compte de la disponibilité, ce qui revient à considérer abusivement qu'il n'existe pas du tout de marché du travail ;

- ils suggèrent implicitement qu'il faudrait une étude précise du *comportement* des chômeurs afin d'élucider les raisons pour lesquelles ils ne sont pas disponibles (ou ne cherchent pas d'emploi). Pour cela, ils se contentent d'utiliser une redondance de leur questionnaire. En effet, la question 10 interroge sur la "condition professionnelle prévalente", tandis que la question 14, beaucoup plus précise interroge sur la recherche effective d'un emploi. Inévitablement certaines personnes commencent par se classer "inactives" (femme au foyer, étudiant etc.), avant de se déclarer "à la recherche d'un emploi". Or, ces personnes, quoique reconnues comme "aux confins du chômage et de l'inactivité" sont toutes classées dans la population au chômage.

Adapter ou compléter la définition BIT

La définition internationale a d'incontestables insuffisances. Face à cela, plusieurs attitudes sont possibles, qui vont de simples adaptations à une transformation profonde.

- La première solution qui vient à l'esprit est d'utiliser le flou délibéré de la définition pour l'adapter aux conditions locales : ainsi, comme nous l'avons vu, la période de recherche prise en compte n'est pas précisée et les européens ont retenu un mois quand les américains ne

prévoient qu'une semaine. Un allongement de la période pourrait permettre de mieux tenir compte de l'atonie éventuelle du marché ou des réseaux spécifiques qui le caractérisent. Les tests que nous avons effectués pour l'Italie montrent qu'une durée allongée à six mois, accompagnée d'une application stricte du critère de comparabilité, améliorerait l'observation. Cependant, on peut toujours douter de la signification de normes qui seraient élastiques : quand les changer, quels critères poser etc.

• Le Bureau of Labor Statistics (USA) penche plutôt pour une **diversification** des indicateurs de chômage : à l'indicateur conventionnel (strictement interprété), on associerait 5 autres, censés rendre compte des "marges" du phénomène.

Tableau 8. Indicateurs préconisés par le BLS

| |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| U1= chômeurs de longue durée (≥ 15 semaines aux EU) en % des forces de travail civiles (variantes : périodes supérieures). |
| U2= personnes ayant perdu leur dernier emploi en % FT |
| U3= chômeurs adultes en % des FT adultes (≥ 25 ans) (variante : taux de chômage des < 25 ans) |
| U4= taux de chômage des FT à Temps Complet (variante : TC des FT à TP) |
| U5= Taux de chômage conventionnel |
| U6= U5 + personnes involontairement au chômage partiel |
| U7= U6 + travailleurs découragés |

Sans entrer dans une étude détaillée de ces propositions, on notera :

– ces indicateurs sont hétérogènes, incluant des indicateurs purement catégoriels sans égard avec l'élément fondateur qui est la distance au marché du travail ;

– ils sont incapables de prendre en compte des personnes très partiellement intégrées à l'activité productive (sauf U6), ou participant à des programmes gouvernementaux d'aide à l'emploi.

• U 6 inclut ce que le BIT appelle **sous emploi visible** : personnes ayant un emploi de durée inférieure à la normale et cherchant ou étant disponibles pour occuper un autre emploi **ou** un emploi à temps complet. Cet indicateur compense utilement le caractère restrictif du critère d'absence totale d'emploi. On peut cependant se demander si ce complément, conçu au départ pour les pays en voie de développement, est bien à la hauteur des défis de la situation économique contemporaine.

CONCLUSION : UNE NOUVELLE REPRESENTATION DU PHENOMENE

Une notion ou un concept, quelle que soit leur généralité, doivent être adaptés au contexte dans lequel on les applique. La définition internationale colle étroitement à une représentation du marché du travail concurrentiel où, tant à l'échelle collective qu'individuelle, le chômage est une situation exceptionnelle.

- Il n'en est plus ainsi :

- le chômage ne se définit plus comme une phase transitoire (éventuellement) tolérable du point de vue la mobilité, mais comme une situation susceptible de se prolonger, voire n'ayant aucune issue (personnes âgées) ;

- l'extension du salariat, en particulier à la population féminine pour laquelle il est un statut "normal", tandis que le statut de "femme au foyer" se dissout, empêche que certains excès d'offre de travail se résorbent par gonflement de l'inactivité (cf. ce qui se passe au Japon) ;

- le chômage durable signifie non seulement l'exclusion du travail, mais aussi de la société. C'est la *citoyenneté* qui est en cause. Les pays européens ont "encadré" cette situation atypique, avec pour conséquence une certaine institutionnalisation de la gestion du chômage, i.e. une diminution de la place du marché.

- Quelles implications pour l'indicateur?

- Il est clair qu'on continuera d'avoir besoin d'un indicateur de "pression instantanée" sur le marché comme celui du BIT.

- Il est bon de repérer des strates différentes entourant ce "noyau dur", qui tiennent compte des adaptations des acteurs à la situation de chômage durable. Ainsi, les notions de sous-emploi visible, de chômeur découragé, de population active potentielle, qui explorent à la fois les marges de l'emploi et du chômage, dessinent-elles une représentation plus significative du phénomène.

- Au-delà, le changement de nature du phénomène suggère de définir des indicateurs considérant explicitement le chômage comme un *problème social*, allant ainsi à rebours d'une démarche d'objectivation économique. En d'autres termes, on ne peut considérer seulement les actes de la personne (voire même ses déclarations ou intentions) en omettant le contexte au sein duquel elles se forment. Le "besoin de travail" nécessite à l'évidence d'autres instruments d'observation et de mesure. C'est là un concept indispensable à une politique de chômage, se reconnaissant comme telle⁶.

¹ Convention N°399/90. Rapport de recherche : mars 92. *La notion de chômage en Europe- analyse comparative*, 400p. Présentation dans MIRE-infos N°26, juin 92. La méthode de recherche était la suivante: après analyse des questionnaires nationaux en référence à la définition BIT et à la définition EUROSTAT, nous avons rencontré les responsables nationaux des enquêtes au sein de chaque office statistique (StBA- groupe VIII C à Wiesbaden, INSEE- division Emploi à Paris, ISTAT- Service de la famille, section EFT à Rome, OPCS et Department of Employment à Londres) pour identifier les procédures de tri effectivement suivies. Les enquêtes étudiées sont celles de 1987 mais les discussions avec les responsables ont permis de tenir compte des changements éventuels survenus depuis cette date.

² Version provisoire d'un tableau à paraître dans: Besson J.L, Comte M., 1993, *Standardisation et comparabilité. Les statistiques européennes de chômage*, communication au XIII^e Journées d'Economie Sociale, Nantes, 16 & 17 Septembre 1993.

³ Nous avons établi ce tableau grâce à une extraction informatique spécialement réalisée pour nous par EUROSTAT. Nous remercions vivement M. PERSENAIRE pour ce travail et Mme. FURST des facilités qu'elle nous ont accordées.

⁴ Ce qui n'est pas sans conséquence ultérieurement, dans la mesure où les réponses "vagues" ne sont pas toujours soumises aux mêmes tris que les autres.

⁵ SIESTO V, 1989, "Adaptation du système statistique italien aux programmes d'Eurostat", *EUROSTAT*. Le système européen d'information statistique après 1992, Séminaire de Bruxelles, *Informations de l'Eurostat*, N° spécial.

ISTAT, 1987, *La disoccupazione in Italia : livelle e composizione interna*, ronéoté.

⁶ Une politique de (gestion du) chômage est très différente d'une politique d'emploi. Cf. Besson JL, Comte M, Rousset P, 1987, *Evaluation des politiques de chômage. Eléments de problématique*, Rapport pour le Commissariat Général du Plan.

Résumé français

Comte Maurice (LESA, Université Lumière, Lyon 2)

La notion de chômage en europe

Les données des Enquêtes sur les Forces de Travail paraissent à peu près homogènes : ces enquêtes appliquent les mêmes techniques statistiques et se réfèrent aux mêmes principes de classement ("définition BIT").

Cependant, l'analyse approfondie des procédures suivies par les statisticiens pour construire la population des chômeurs révèle de nettes différences entre les pratiques nationales. Ces écarts (non quantifiables) tiennent principalement aux représentations du chômage sous-jacentes.

La standardisation communautaire est inapte à corriger une distorsion de ce type, incorporée dans les questionnaires et leur traitement. Par ailleurs, la notion standard de chômage (position instantanée sur le marché du travail) semble de plus en plus contestable.

Chômage- standardisation internationale- statistiques- Europe.

English summary

Comte Maurice (LESA, Université Lumière, Lyon 2)

Unemployment concept in Europe

The LFS datas seem suitable to compare unemployment rates in Europe : these surveys use the same statistical techniques and refer to the ILO international definition.

The paper analyses in detail the way in which statisticians manage to build the unemployed population. The conclusion is that national practices present distinct differences and that the resulting discrepancies are not quantifiable.

What is the cause of this? Different perceptions of what an unemployed person is (or should be). Local conditions have thus led us to interpret the international definition fairly flexibly. Such conceptual discrepancies are a part of (are incorporated in) questionnaires and their processing. The standardisation carried about by EUROSTAT cannot correct these discrepancies. It is possible that the unification of practices on the basis of the standard notion (instantaneous position on the labour market) became better. This will not however be the end of our troubles since the relevance of this notion is now put in question.